



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024
Première séance - mercredi 20 septembre 2023 à 19 h
Salon du personnel

ORDRE DU JOUR

**«Toute décision du conseil d'établissement doit être prise
dans le meilleur intérêt des élèves.» (LIP, art. 64)**

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption et suivis au procès-verbal du 14 juin 2023**
- 4. Questions du public**
- 5. Postes au conseil d'établissement**
 - 5.1 Élections à la présidence et à la vice-présidence
 - 5.2 Nomination des membre(s) représentant(s) de la communauté
- 6. Sujets pour adoption**
 - 6.1 Règles de régie interne
 - 6.2 Calendrier des séances du conseil d'établissement
 - 6.3 Budget de fonctionnement du conseil d'établissement
 - 6.4 Projet éducatif 2023-2028 (fiche 5 MEQ)
- 7. Sujets pour approbation**
 - 7.1 Sorties éducatives impliquant un changement d'horaire ou un déplacement + délégation de pouvoir pour les sorties dans les environs de l'école (fiche 16 MEQ)
 - 7.2 Fonds à destination spéciale (fiche 22 MEQ)
 - 7.3 Projet de micro-entreprise – groupe 522-622
 - 7.4 Amélioration de la classe extérieure
- 8. Sujets pour consultation**
 - 8.1 Utilisation des services de soutien administratif de l'école au conseil d'établissement
- 9. Sujets pour information**
 - 9.1 Autorisation pour la divulgation de renseignements personnels et déclaration d'intérêt
 - 9.2 Formation du MEQ pour les membres du conseil d'établissement
 - 9.3 Nouveaux membres du personnel
 - 9.4 Proposition de planification annuelle pour le conseil d'établissement

10. Information des membres du conseil d'établissement :

- Présidence
- Direction
- Représentant du comité de parents du CSSDA
- Représentants des enseignants
- Représentante du service de garde
- Représentante du personnel de soutien
- Représentante des professionnels

11. Questions diverses

12. Date de la prochaine séance : 22 novembre 2023 à 19 h